

mie a renvoyé à l'examen de MM. Dupuytren et Larrey.

M. Vertel, médecin à Besançon, adresse à l'Académie quelques considérations nouvelles sur le traitement des noyés. Il propose un moyen de remplacer l'insufflation que l'académie a jugé dangereuse, dans un rapport fait à l'occasion d'un mémoire de M. Leroy d'Etiolles.

Après la lecture de quelques autres pièces de correspondance, M. Thénard fait un rapport sur un nouveau moyen de blanchir les monumens noircis par la vétusté, sans le secours du grattage. Ce procédé, de l'invention de M. Chevallier, consiste à laver les objets qu'on veut nettoyer, d'abord avec de l'eau pure, ensuite à l'aide de l'acide hydrochlorique. Plusieurs expériences ont eu lieu sous les yeux de la commission, et toutes ont réussi. Reste à savoir, dit en terminant M. Thénard, si les murs nettoyés par ce moyen ne seront pas plus tôt noircis que lorsqu'ils ont été soumis au grattage. Le temps seul peut fournir la solution de cette question intéressante. On sait combien les architectes et les sculpteurs déplorent les mauvais effets du grattage. Nous ne doutons pas qu'ils n'adoptent avec empressement un moyen qui, sans rien ôter à la beauté de leurs édifices et de leurs figures, les rétablirait dans leur premier état de blancheur, si favorable aux effets de la lumière.

Un second rapport de M. Thénard a pour objet une note de M. Payen fils, sur la cuisson du plâtre. Ce dernier prétend que le plâtre se cuit de 78e à 80e du thermomètre centigrade. M. Thénard conteste ce fait, et il apporte en preuve d'abord son expérience personnelle, ensuite les fragmens présentés par M. Payen. Parmi ces derniers, ceux qui étaient d'une grosseur trop considérable étaient trop cuits à l'extérieur, tandis qu'à l'intérieur ils ne l'étaient point assez. M. le rapporteur pense que M. Payen n'a opéré que sur des fragmens légers et arrangés de manière à ce qu'ils fussent en contact avec un fort courant d'air, moyen propre à favoriser une combustion très active. Il ajoute que le plus souvent il est nécessaire de soumettre la pierre à plâtre à une chaleur rouge, ce qui suppose une élévation de température qui est bien au-dessus de 80e centigrades.

M. Payen tirait de ses observations sur la cuisson du plâtre quelques conclusions relatives à sa dureté après le gachage. A la suite du rapport de M. Thénard, M. Gay-Lussac prend la parole pour faire part d'une observation de laquelle il résulterait que le plâtre le plus dur avant d'être sec est aussi le plus dur après le gachage; il ajoute que ce fait vient à l'appui de ce qu'a observé M. Payen. M. Thénard pense que M. Gay-Lussac a mal observé et il en donne pour raison la composition intime du